



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8750^e séance

Mardi 28 juillet 2020, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Heusgen. (Allemagne)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Auväärt
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Indonésie	M. Djani
Niger	M. Abarry
République dominicaine	M. Bencosme Castaños
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Kabtani
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2507 (2020) du Conseil de sécurité (S/2020/662)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2507 (2020) du Conseil de sécurité (S/2020/662)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/738, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/662, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2507 (2020) du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2536 (2020).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2536 (2020), qui renouvelle le régime de sanctions sur la République centrafricaine pour un an. Je souhaiterais à ce titre souligner trois points.

Tout d'abord, je veux exprimer notre satisfaction que le Conseil de sécurité démontre son unité sur le dossier centrafricain. Cette unité est déterminante pour le soutien que nous apportons à la République centrafricaine dans une période marquée par la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, la préparation des élections présidentielle et législatives de 2020 et 2021, et la lutte contre la pandémie de la maladie à coronavirus. Pour cette raison, dès le début des négociations, nous avons fait le choix d'adopter une approche pragmatique et nous avons veillé à jouer, de bout en bout, un rôle d'intermédiaire constructif. Je tiens donc à remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur flexibilité.

Je souhaiterais ensuite réaffirmer le fait que le Conseil de sécurité reste pleinement à l'écoute des autorités centrafricaines en ce qui concerne leurs préoccupations légitimes quant à la sécurité de leur pays. C'est pour cette raison que, dès le début des négociations, nous avons pris les devants pour proposer aux membres du Conseil de sécurité de travailler à un nouvel assouplissement limité de l'embargo sur les armes. Notre objectif était ainsi de répondre à un besoin spécifique des forces de sécurité centrafricaines tout en nous fondant sur une analyse réaliste de la situation sécuritaire dans ce pays. Pour faciliter l'équipement de ces forces, le Conseil de sécurité aura donc autorisé trois assouplissements de l'embargo sur les armes en quasiment un an. Les autorités centrafricaines continuent par ailleurs de bénéficier des procédures d'exemption prévues et régulièrement accordées par le Comité de sanctions des Nations Unies.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je donne la présente explication de vote au nom des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Estonie et de la Belgique.

Nous nous sommes associés aux autres membres du Conseil dans le vote à l'unanimité pour la résolution 2536 (2020) adoptée aujourd'hui, qui renouvelle le régime de sanctions en République centrafricaine, ainsi que le mandat du Groupe d'experts. Nos gouvernements espèrent que la prorogation du régime de sanctions, en particulier l'embargo territorial sur les armes, permettra de maintenir la pression sur les groupes armés qui minent la paix et la sécurité en République centrafricaine en menaçant son gouvernement élu et son peuple. Il s'agit d'un

élément important pour accompagner le Gouvernement centrafricain sur la voie de la stabilité et de la paix.

Nous nous félicitons des efforts que la République centrafricaine continue de déployer pour avancer dans la réalisation des principaux objectifs de référence relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, aux programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants et à la gestion des armes et des munitions. Nous encourageons vivement le Gouvernement centrafricain à intensifier ces efforts, y compris en étroite coordination et coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et d'autres partenaires internationaux.

Sans une meilleure gestion et un meilleur suivi des armes introduites dans le pays, nous sommes préoccupés par le fait que les modifications apportées au régime de sanctions accroissent considérablement le risque de prolifération des lance-roquettes de type RPG, tant en République centrafricaine que dans la région. Ce type de lance-roquettes est un système d'armes courant qui peut être facilement volé et passé en contrebande s'il n'est pas correctement stocké. La grande disponibilité des armes légères augmente la létalité des conflits dans la région, et nous restons déterminés à lutter contre ce fléau, notamment par le biais de l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes. Nous exhortons le Gouvernement centrafricain à assumer ses responsabilités en garantissant un contrôle efficace de toutes les armes qu'il reçoit et en prenant les mesures voulues pour prévenir tout risque de prolifération.

Malgré ces préoccupations, nous avons voté pour la résolution en réponse à la demande du Gouvernement centrafricain. Nos gouvernements souhaitent voir un consensus et une action concertée sur ce dossier étant donné l'importance de la stabilité à l'approche des élections qui auront lieu plus tard dans l'année. Nous avons été et continuerons à être des partenaires de coopération avec le Gouvernement centrafricain. Nous nous opposons fermement à toute mesure ou action qui affaiblirait le Gouvernement centrafricain, apporterait un soutien aux groupes armés ou représenterait de façon erronée les décisions responsables du Conseil.

C'est pourquoi nombre de nos gouvernements, que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral, y compris par l'intermédiaire de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, fournissent un appui technique au Gouvernement pour l'aider à améliorer le stockage, la gestion et le

suivi des armes par les forces de sécurité militaires et internes, y compris toute nouvelle arme qui pourrait être introduite à la suite de l'assouplissement décidé aujourd'hui. Nous soutenons fermement le retour du cycle du mandat à 12 mois et espérons que cela donnera au Gouvernement plus de temps pour avancer dans la réalisation des principaux objectifs de référence, ce que nous encourageons vivement.

Pour terminer, le vote à l'unanimité pour la résolution d'aujourd'hui constitue une étape positive pour le Conseil. Nos gouvernements remercient la Mission permanente de la France des efforts soutenus qu'elle a déployés pour parvenir à un consensus, mais nous exhortons également tous les membres du Conseil, en particulier ceux qui fournissent une assistance bilatérale en matière de sécurité, à œuvrer en coopération avec les amis de la République centrafricaine pour accompagner le renforcement des institutions de l'État de manière transparente et coordonnée et faire en sorte que les élections de décembre 2020 soient libres, équitables, pacifiques, transparentes et inclusives. La République centrafricaine a besoin d'un soutien sans ambiguïté et coordonné en ce moment délicat.

M. Bencosme Castaños (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions féliciter la France de ses efforts dans la préparation et la recherche de points de convergence entre les États Membres afin de parvenir à un consensus sur l'adoption de la résolution 2536 (2020).

La République dominicaine a voté pour la résolution principalement pour les raisons suivantes.

Premièrement, la résolution maintient un équilibre en reconnaissant les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour avancer dans la réalisation des principaux objectifs de référence liés à la réforme du secteur de la sécurité, aux programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants, et à la gestion des armes et des munitions. Ces objectifs servent de lignes directrices au Conseil de sécurité puis lui permettent de revoir, suspendre ou lever progressivement l'embargo sur les armes. La résolution tient compte également de la nécessité d'équiper les autorités centrafricaines afin qu'elles puissent repousser efficacement les groupes armés et maintenir la paix et la stabilité dans le pays.

Deuxièmement, la prolongation de 12 mois du régime de sanctions et du mandat du Groupe d'experts, en plus de normaliser le cycle du régime, donnera

suffisamment de temps aux autorités centrafricaines pour mettre pleinement en œuvre les objectifs de référence, ainsi qu'au Secrétaire général et aux autres acteurs sur le terrain pour présenter des rapports plus complets. En outre, cela permettra d'éviter que le processus de renouvellement n'intervienne en plein processus électoral, laissant ainsi le loisir à la République centrafricaine de se concentrer au cours des prochains mois sur la tenue d'élections présidentielle et législatives pacifiques.

Troisièmement, la République dominicaine espère également que l'embargo permettra de maintenir la pression sur les groupes armés, en les décourageant de commettre des crimes et de violer le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Enfin, la République dominicaine appelle les autorités centrafricaines à continuer de progresser dans la réalisation des objectifs de référence en gérant efficacement leurs armes et leurs munitions, en particulier les lance-roquettes de type RPG, afin d'éviter qu'elles ne tombent entre les mains de groupes armés et ne soient utilisées contre des civils, et de mener à bien les processus de paix et de réconciliation en cours, jetant ainsi les bases d'une éventuelle levée de l'embargo.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'aligner sur la déclaration faite par le représentant des États-Unis.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2536 (2020), qui renouvelle les sanctions ciblées et l'embargo sur les armes afin de faire échec aux groupes armés qui continuent de perpétrer des violences en République centrafricaine. Une telle unité sur un renouvellement de 12 mois est particulièrement bienvenue à l'approche des élections en République centrafricaine qui auront lieu plus tard cette année. Nous remercions la France des efforts qu'elle a déployés pour parvenir à ce résultat.

Nous appuyons le Gouvernement centrafricain, alors qu'il poursuit la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs de référence fixés par le Conseil en avril 2019. Bien que nous reconnaissons et respectons le désir du Gouvernement centrafricain de voir assouplies les restrictions, nous sommes, comme d'autres, préoccupés par l'allègement supplémentaire de l'embargo sur les armes contenu dans la résolution, qui risque de contribuer

à la prolifération des lance-roquettes de type RPG en République centrafricaine et dans toute la région. C'est pourquoi nous encourageons le Gouvernement centrafricain à intensifier ses efforts pour atteindre les objectifs fixés et à assumer la responsabilité de garantir un stockage et une gestion efficaces des armes et des munitions.

Le consensus du Conseil sur le retour à un cycle annuel pour le renouvellement de ces mesures offre au Gouvernement un cadre clair dans lequel de réels progrès peuvent être accomplis. Ces progrès sont essentiels pour améliorer la sécurité du peuple centrafricain, lutter contre le risque de prolifération des armes et contribuer à garantir un processus électoral pacifique, libre et équitable.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé l'adoption de la résolution 2536 (2020) sur la prorogation du régime de sanctions imposées à la République centrafricaine. Nous sommes partis du principe qu'il était important de continuer à coordonner les efforts internationaux afin de promouvoir un règlement pacifique du conflit armé dans ce pays.

Nous saluons le travail des auteurs français de la résolution, qui sont parvenus à obtenir l'appui de tous les membres du Conseil. Cela a notamment été rendu possible par la décision de répondre aux demandes légitimes de Bangui concernant un nouvel assouplissement du régime de sanctions. La procédure simplifiée de fourniture de lance-grenades pour les besoins de la République centrafricaine prévue dans la résolution constitue un nouveau petit pas en faveur du peuple centrafricain.

Dans le même temps, nous voudrions rappeler que les autorités demandent au Conseil de lever complètement l'embargo sur les armes. Bien entendu, elles ont toutes les raisons de le faire. Nous sommes donc déterminés à poursuivre l'examen des mesures restrictives imposées par le Conseil de sécurité.

Si l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine a pu jouer un rôle positif dans la phase initiale du conflit, il constitue aujourd'hui un obstacle au réarmement de l'armée et des forces de sécurité nationales - ces mêmes institutions auxquelles incombe la responsabilité principale de la sécurité de leurs propres citoyens. Pendant ce temps, les saboteurs du processus de paix continuent de reconstituer leurs stocks d'armes en ayant recours à la contrebande.

Nous appelons les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs de référence aux fins du réexamen des mesures d'embargo sur les armes, afin que le Conseil ait toutes les raisons de le lever dans un an. Nous tenons à assurer le Conseil que la Russie continuera à fournir une assistance à la République centrafricaine, tant en ce qui concerne le processus de réconciliation nationale que dans le cadre du renforcement de ses forces de sécurité, en vue de normaliser la situation dans le pays et de parvenir à un règlement durable de ce conflit armé.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer en chinois aujourd'hui.

Même si nous avons voté pour la résolution 2536 (2020), la Chine estime également que dans l'ensemble, la situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine s'améliore. Toutes les parties en République centrafricaine maintiennent leur engagement à appliquer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et font des progrès en vue de la réalisation des objectifs de référence aux fins du réexamen des mesures d'embargo sur les armes. La Chine salue ces efforts.

La Chine tient à souligner qu'elle appuie le Gouvernement centrafricain dans ses efforts pour satisfaire à ces critères. Nous sommes favorables à ce que le Conseil continue de faire droit aux demandes raisonnables du Gouvernement de la République centrafricaine en vue de la levée, dans les meilleurs délais, de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Cela permettra au Gouvernement centrafricain à renforcer sa capacité à maintenir la sûreté et la sécurité nationales et à faciliter le règlement politique du conflit.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais commencer par adresser mes félicitations et remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité pour le consensus qui s'est dégagé autour du texte que nous venons d'adopter. Le Niger, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, félicite et remercie également la France, rédactrice du Comité, pour l'ensemble de ses efforts afin de proposer un texte qui a rencontré l'adhésion de tous lors des négociations constructives entre nos experts.

C'est également le lieu de saluer et de renouveler toute l'appréciation et les encouragements de ma délégation au Gouvernement centrafricain pour les résultats positifs enregistrés ces derniers mois dans la mise en œuvre des objectifs de référence et toutes les actions qu'il continue de mener pour le rétablissement de la paix et de la stabilité du pays. Dans un contexte sécuritaire encore difficile, marqué par différentes mises à l'épreuve liées à la mise en œuvre de l'accord de février 2019 par les actions de certains groupes armés, notamment les trois R (groupe Retour, réclamation et réhabilitation), une nouvelle étape vient d'être franchie avec ce nouveau régime de sanctions de 12 mois et un nouvel assouplissement de l'embargo sur les armes.

Même si cette résolution ne répond pas totalement aux attentes des autorités centrafricaines, il est évident que le pragmatisme de ses deux dispositions majeures constitue un réel motif de satisfaction au regard des échéances électorales à venir et de la nécessité d'une approche mesurée concernant le renforcement des capacités logistiques et de la gestion des armements de la République centrafricaine. Je voudrais à cet égard féliciter, au nom de ma délégation, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et tous les partenaires de la République centrafricaine pour les infrastructures et les formations réalisées dans ce domaine.

En janvier dernier, nous avons à l'unanimité souligné que le régime de sanctions ne devrait pas représenter un objectif, mais refléter plutôt notre attachement à une transition solide du pays vers la stabilité et la paix (voir S/PV.8712). La résolution adoptée aujourd'hui à l'unanimité par les membres du Conseil confirme cet élan et constitue une avancée significative vers la satisfaction des attentes des autorités de la République centrafricaine sur la base des progrès accomplis.

Pour conclure, je voudrais renouveler l'appel de ma délégation quant à la nécessité de poursuivre et de renforcer l'accompagnement en faveur du Gouvernement centrafricain, en coordination avec tous ses partenaires, dans ses efforts de stabilisation et de relèvement socioéconomique du pays, ainsi que nos encouragements à l'endroit des autorités du pays pour le renforcement de la coopération régionale.

La séance est levée à 10 h 30.